

REPUBLIQUE DU BENIN

Autorité contractante :

Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin)

**MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
DEMANDE DE COTATION**

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : 30 octobre 2024

Pour les prestations de :
**Recrutement d'un cabinet pour la maîtrise
documentaire de la CDC Bénin**

Référence SIGMAP : **PI_CD CB_85684**
Source de financement : **Budget Autonome**
Gestion : **2024**
Imputation budgétaire : **OS1_A4**

OCTOBRE 2024

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : Recrutement d'un cabinet pour la maîtrise documentaire de la CDC Bénin

Référence du marché : PI_CDCB_85684

Avis n° : AMI 003/2024 /CDCB/DG/PRMP du 30/10/2024

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin), version n°04, publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 22 octobre 2024.
2. La Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin) a prévu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer les activités inscrites au PTA 2024, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au **recrutement d'un cabinet pour la maîtrise documentaire de la CDC Bénin**.
3. La mission vise la mise à jour des documents officiels régissant la mise en œuvre des processus (Politique, Charte, Manuel et Procédures, enregistrements, instructions de travail, modes opératoires, etc.). De façon spécifique, il s'agira de:
 - Décrire dans un document/manuel unique l'organisation de la CDC Bénin, en précisant les tâches et les niveaux de responsabilité des différents agents et entités impliqués dans le fonctionnement des processus (Ce travail déjà fait par la CDC Bénin sera mis à la disposition du consultant) ;
 - Fournir des instruments adaptés et formalisés pour la rédaction, la transmission, le contrôle et le traitement des informations documentées ;
 - Décrire, à partir des informations documentées existantes, les procédures et les opérations liées au fonctionnement du système de management de la qualité mis en place par la CDC Bénin.
4. Le délai de réalisation de la mission est de quarante-cinq (45) jours ouvrables.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du consultant en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du consultant dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du consultant dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du consultant, liste du personnel professionnel à affecter à la mission, etc.). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Un minimum de trois (03) plis est requis pour procéder à l'ouverture des manifestations d'intérêt.
8. Le candidat qui présentera le meilleur niveau de qualification et d'expérience sera invité à présenter ses propositions techniques et financières aux fins de négociations. Le candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection est **la sélection fondée sur les qualifications du consultant (SFQC)**.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidats ont soumissionné, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous- critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10 points	Être un cabinet spécialisé dans l'assistance-conseils ou audit - Inscription du domaine d'activité « assistance-conseils ou audit » sur le RCCM ou les Statuts [10 points] - Non-inscription du domaine d'activité « assistance-conseils ou audit » sur le RCCM ou les Statuts. (0 point)	Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années	25 points	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets -Avoir au moins cinq (05) expériences en matière d'assistance, d'appui et conseils ; [25 points à raison 5 points par expérience] <ul style="list-style-type: none"> - Une (01) expérience complète = Copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) à raison de 5 pts ; - Une (01) expérience non complète = 00 pt - Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou de service fait appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence <ul style="list-style-type: none"> - Copie légalisée du diplôme.

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous- critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un personnel d'encadrement de niveau minimum BAC + 5 en science de gestion justifié par la copie légalisée du diplôme (5 points) Diplôme valide = 5 pts Diplôme non valide = 00 pt ; L'intéressé doit participer au cours des 10 dernières années à la réalisation d'au moins cinq (05) missions d'assistance, d'appui et conseils justifiées par les copies légalisées des attestations de travail ou de participation : 01 attestation valide = 04pts 01 attestation non valide = 00 pt 	<ul style="list-style-type: none"> Copie (s) légalisée(s) des attestations de travail ou de participation du personnel d'encadrement
<p>3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années</p>	<p>50 points</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pour les anciens cabinets <ul style="list-style-type: none"> Avoir au moins cinq (05) expériences spécifiques relatives à la maîtrise documentaire et à l'élaboration d'informations documentées au profit d'institutions financières, d'administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes [50 points à raison de dix (10) points par expérience] <ul style="list-style-type: none"> Une (01) expérience complète = Copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) à raison de 10 pts ; Une (01) expérience non complète = 00 pt Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence <ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un personnel d'encadrement de niveau minimum BAC + 5 en science de gestion ayant participé au cours des dix (10) dernières années à la réalisation d'au moins cinq (05) missions relatives à la maîtrise documentaire et à l'élaboration d'informations documentées au profit d'institutions financières, d'administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, justifiées par le(s) copie(s) 	<ul style="list-style-type: none"> Pour les anciens cabinets <ul style="list-style-type: none"> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou de service fait appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence <ul style="list-style-type: none"> Copie légalisée du diplôme. Copie (s) légalisée(s) des attestations de travail ou de participation du personnel d'encadrement

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous- critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		légalisée(s) des attestations de travail ou de participation : 01 attestation valide = 10 points 01 attestation non valide= 00 point	
4. Organisation technique et managériale du cabinet	05 points	- Organisation technique (02 points) - Présentation du cabinet (02 points) - Organigramme (01 point)	<ul style="list-style-type: none"> Note de présentation du Cabinet et son organigramme
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10 points	- Chef de mission , avec minimum un BAC+5 en Sciences de gestion et disposer d'au moins dix (10) années d'expériences professionnelles dans l'appui-conseils en démarche qualité [5 points] Diplôme valide = 2,5 pts Diplôme non valide = 00 pt CV fourni renseignant les dix (10) années d'expériences = 2,5 pts CV non fourni ou fourni et ne renseignant pas les dix (10) années d'expériences = 00 pt - Expert Associé N°1 , avoir minimum un BAC+3 en Sciences de gestion et disposer d'au moins cinq (05) années d'expériences professionnelles dans l'appui-conseils en démarche qualité [2,5 points] Diplôme valide = 1,5 pts Diplôme non valide = 00 pt CV fourni renseignant les cinq (05) années d'expériences = 1 pts CV non fourni ou fourni et ne renseignant pas les cinq (05) années d'expériences = 00 pt - Expert Associé N°2 , avoir minimum un BAC+3 en Sciences de gestion et disposer d'au moins deux (02) années d'expériences professionnelles dans l'appui-conseils en démarche qualité [2,5 points] Diplôme valide = 1,5 pts	<ul style="list-style-type: none"> Liste du personnel Les CV Les copies légalisées des diplômes.

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous- critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		Diplôme non valide = 00 pt CV fourni renseignant les deux (02) années d'expériences = 1 pts CV non fourni ou fourni et ne renseignant pas deux (02) années d'expériences = 00 pt	
T O T A L	100 points		

NB: La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante (60) points.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat permanent de la **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la CDCB sis au 2^{ème} Etage de l'Immeuble « LE JATOBA », Avenue Jean-Paul II, lot 20, Zone résidentielle à Cotonou, Tél : (+229) 21 31 00 52 01 BP : 1689 Cotonou Courriel : prmp.cdcb@cdcb.bj Heures d'ouverture : 08 heures à 12 heures et 14 heures à 17 heures.**

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 30 octobre 2024. Le dossier de présélection en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent de la **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la CDC Bénin sis au 2^{ème} Etage de l'Immeuble « LE JATOBA », Avenue Jean-Paul II, lot 20, Zone résidentielle à Cotonou, Tél : (+229) 21 31 00 52 01 BP : 1689 Cotonou, Courriel : prmp.cdcb@cdcb.bj, Heures d'ouverture : 08 heures à 12 heures et 14 heures à 17 heures . à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.**

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF le tout dans une enveloppe unique portant la mention ci-après : « AMI 003/2024 /CDCB/DG/PRMP du 30/10/2024, Sélection d'un cabinet chargé de la revue documentaire de la CDC Bénin à l'adresse ci-après Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin) ; Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), sise au 2ème Étage de l'immeuble « LE JATOBA » à côté de la Direction de l'Émigration et Immigration, Avenue Jean Paul II, lot 20, zone résidentielle, Tél : 52 29 63 08/21 31 00 52 ; 01 BP : 1689 Cotonou ; au plus tard le 11 novembre 2024 à 09 heures 00 minute.

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **salle de réunion de la CDCB sis au 2ème Etage de l'Immeuble « LE JATOBA », Avenue Jean-Paul II, lot 20, Zone résidentielle à Cotonou, Tél : (+229) 21 31 00 52 01 BP : 1689 Cotonou le 11 novembre 2024 à 09 heures 30 minutes.**

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure



déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus deux (02) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou le 30/10/2024

La Personne Responsable des Marchés Publics


Herbert Emmanuel VIEYRA



I. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour [indiquer nature de la prestation]

A

Monsieur le [indiquer titre du représentant
de l'Autorité Contractante/structure
déconcentrée]

Monsieur le [indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure
déconcentrée],

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la [indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]¹ ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.² ;

Veuillez agréer, Monsieur le [indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

¹ Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

² Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation